



Mutualisation de l'information géospatiale au gouvernement du Québec

**Rencontre de travail entre
le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et
l'Institut national de recherche en sciences et technologies
pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)**

*Réjean Gagnon
Coordonnateur du Plan géomatique
du gouvernement du Québec*

Le 6 octobre 2014

Québec 



Plan de la présentation

- Mise en contexte
- ACRIgéo
- Mutualisation de l'information géospatiale
- Dossiers complémentaires structurants





Mise en contexte (1 de 3)

- Décision du 30 novembre 1988 du Conseil des ministres :
 - Plan géomatique du gouvernement du Québec (PGGQ)
 - Structure de coordination et de concertation
- Décision du 13 juillet 1994 du Conseil des ministres :
 - Transfert de la responsabilité du PGGQ au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
- Décision de janvier 2005 du Conseil des ministres :
 - Entreprendre les études nécessaires à la mise en place, sur un horizon de cinq ans, d'un modèle de coopération gouvernementale de production et de diffusion en ligne de l'information géographique



Mise en contexte (2 de 3)

- Recommandation d'un groupe de travail interministériel en 2007 :
 - Mise en place de l'Approche de coopération en réseau pour l'information géographique (ACRIgéo)

- Comité stratégique de la géomatique d'avril 2008
 - Accord de principe pour la mise en œuvre de l'ACRIgéo

- Démarrage officiel de l'ACRIgéo en octobre 2008 :
 - Rencontre générale
 - Première rencontre des divers comités formés



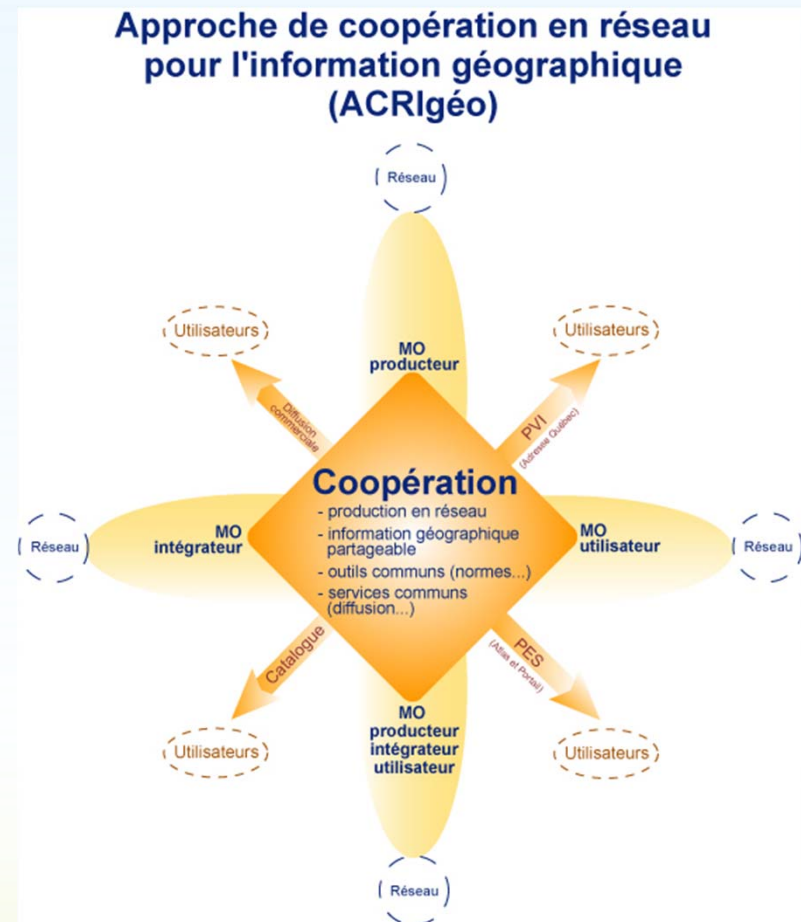
Mise en contexte (3 de 3)

- Mandat actuel du PGGQ :
 - Assumer, en concertation avec les ministères et organismes (MO), la normalisation, l'arrimage et la coopération pour la production et la diffusion en ligne de l'information géographique dans une perspective gouvernementale d'efficacité, d'efficience et de modernité des services aux citoyens



ACRIgéo : portée

- Acquisition
- Production
- Partage
- Diffusion
- Outils et services communs
- Ministères et organismes (MO) (21)
- Réseaux ACRIgéo des ministères (7)





ACRIgéo : buts

- Améliorer le patrimoine de connaissances géographiques
- Faciliter l'interopérabilité, l'intégration et la réutilisation de l'information géographique
- Accroître l'efficacité des organisations dans la production et la diffusion de l'information géographique
- Améliorer les services aux citoyens et aux entreprises
- Mieux soutenir la réalisation des différentes missions des organisations



ACRIgéo : façons de faire préconisées

- Approvisionnement à la source
- Interopérabilité et réutilisation de l'information géographique
- Respect des responsabilités des MO
- Complémentarité entre producteurs, intégrateurs et utilisateurs
- Production en collaboration de l'information géographique : travail en réseau
- Optimisation des processus gouvernementaux pour l'acquisition, la production et la diffusion de l'information géographique
- Mise en place d'outils et de services communs



ACRIgéo : projet mobilisateur...

basé sur les principes de :

- Coopération
- Partenariat
- Synergie
- Approche « gagnant-gagnant »

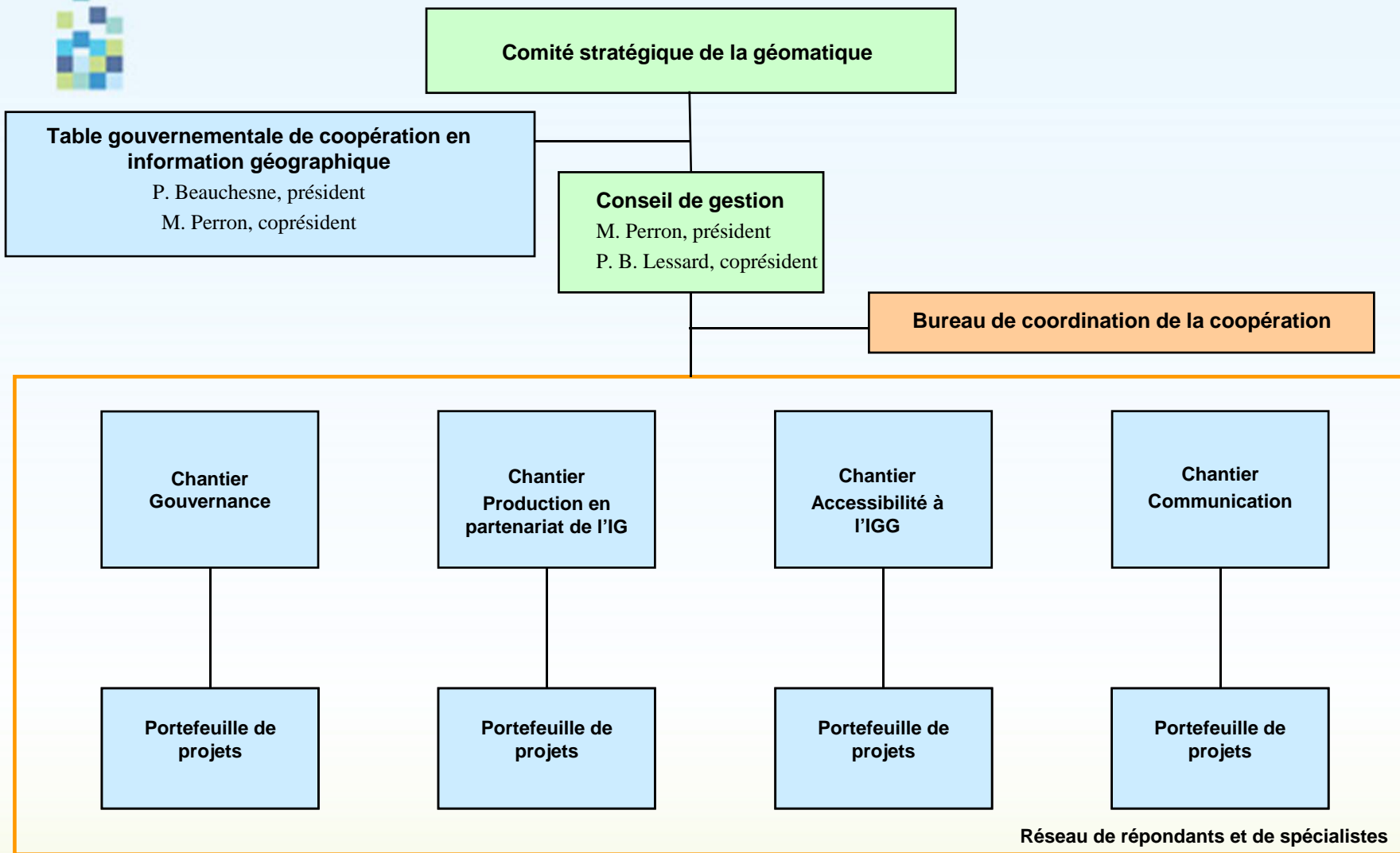


Table gouvernementale de coopération en information géographique rassemblant 21 ministères et organismes





Structure de gestion de l'ACRIgéo : responsabilités des membres du Conseil de gestion





Mutualisation de l'information géospatiale (partage)

- Périmètre de l'ACRIgéo :
 - Ministères et organismes
 - Réseaux ACRIgéo

- Modalités de partage

- Conditions d'utilisation

- Coordonnateurs de données



Périmètre de l'ACRIgéo (1 de 2)

- Principe directeur :
 - Être en mesure de contribuer à l'ACRIgéo de façon significative, par des contributions de diverses natures, en géomatique et en information géographique
- Ministères : oui automatique
- Organismes :
 - Loi sur l'administration financière (LAF)
 - Critères (4)
- Réseaux ACRIgéo :
 - Critères (4)
- Demandes ad hoc traitées par le Conseil de gestion



Périmètre de l'ACRIgéo (2 de 2)

- Critères pour les organismes :
 - Personnel de l'organisme nommé en vertu de la Loi sur la fonction public
 - Organisme inscrit à l'annexe 1 de la LAF
 - Présence d'une collaboration bien établie en information géographique avec un ministère membre de l'ACRIgéo
 - Nature des contributions potentielles en géomatique et en information géographique pour l'ACRIgéo
- Critères pour les réseaux ACRIgéo :
 - Caractère public de l'organisation
 - Obligation légale en matière d'information géographique (ex. : centre 911)
 - Présence d'une collaboration bien établie en information géographique avec le gouvernement du Québec ou l'un des MO membres de l'ACRIgéo
 - Nature des contributions potentielles en géomatique et en information géographique pour l'ACRIgéo



Modalités de partage

- Servir uniquement au personnel de l'organisation
- Autres formes d'utilisation autorisées par le producteur
- Données prises à la source
- Respect des conditions d'utilisation
- Désignation de coordonnateurs de données
- Identification d'une personne contact pour chaque jeu de données
- Partage des données avec les réseaux ACRIgéo passe par le ministère parrain
- Données disponibles selon les formats utilisés par le producteur
- Respect de la sécurité des systèmes et des données



Conditions d'utilisation

- Complémentaires aux modalités de partage
- Utilisation autorisée :
 - Pour son propre usage, utiliser, reproduire, adapter, communiquer par télécommunication dans son site intranet ou extranet
 - Modifier en totalité ou en partie les données partagées, en les utilisant avec d'autres données, le tout étant assujéti aux droits d'auteur du producteur
- Utilisation non autorisée :
 - Données ne peuvent être diffusées, vendues, prêtées, données, échangées, distribuées ou présentées au public
- Identification de la source
- Rappel du droit d'auteur



Moyens utilisés

- Wiki ACRIgéo
- Version intranet du portail de données ouvertes (janvier 2014)



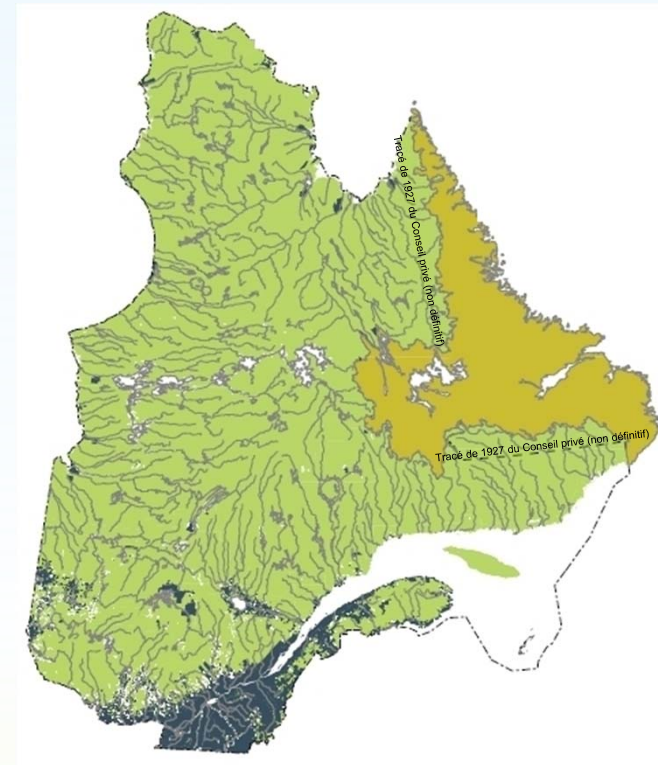
ACRIgéo : dossiers complémentaires structurants

- Partage de l'expertise : communauté de pratique de l'information géographique
- Orientations gouvernementales en information géospatiale
- Infrastructure québécoise d'information géospatiale



ACRIgéo : projet qui appuie une vision...

Vers un Québec GéoNumérique
au service de la société pour
une disponibilité et une diffusion
moderne et intégrée
des connaissances géospatiales



Merci!